



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240320-B20240319_19_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le onze mars sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET,

Absent avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Était excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



19. Objet : Manifestation sportive communautaire - Vélo Club Communautaire Hettange : demande de subvention pour l'organisation de la Fête du Vélo

Le Vélo Club Communautaire Hettange sollicite une subvention communautaire pour le renouvellement de l'organisation de la « Fête du Vélo » qui se déroulera le 8 mai 2024 à Cattenom (domaine privé du CNPE à côté du Lac du Mirgenbach).

Cet événement a été initié par l'association afin de mettre en valeur la section « école de vélo » du club. Le public ciblé était les licenciés et non licenciés à partir de 13 ans.

Les circuits de compétition ont été ouverts aux catégories Minimes, Cadets et Séniors.

Le budget prévisionnel présenté par le Vélo Club Communautaire Hettange pour l'organisation de cette journée festive s'élève à 5 280,00 €.

La CCCE est sollicitée à hauteur de 2 100,00 € représentant 39,77 % du budget prévisionnel.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010, modifié par délibération n° 17 du Conseil communautaire du 7 novembre 2023,

Considérant que cette manifestation organisée par une association sportive est reconnue d'intérêt communautaire,

Considérant que le représentant légal de l'association déclare que l'association a souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport » du 28 février 2024,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 2 100,00 € à l'association sportive « Vélo Club Communautaire Hettange » au titre des projets de clubs pour l'organisation d'une manifestation sportive reconnue d'intérêt communautaire nommée « La Fête du Vélo »,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 mars 2024

Le Président,

Michel PAQUET

